

**SECTION REGIONALE INTERMINISTERIELLE
DE L'ACTION SOCIALE**

PRÉFECTURE DE LA RÉGION GUADELOUPE

Dispositif de Réservation de places en crèche réservé exclusivement aux agents rémunérés sur le budget de l'Etat

DOSSIER DE DEMANDE DE PLACE EN CRECHE 2022-2023



Date limite de remise mercredi 28 juin 2023

PARTIE RESERVEE A LA SRIAS	
Date de réception du dossier :	<u>Pièces manquantes</u>
Dossier complet oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE OU LES ENFANTS A INSCRIRE
Nom.....
Prénom (si connu)
Sexe (si connu) : masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/>
Date prévue de la naissance ou date de naissance
S'il s'agit d'une grossesse multiple, préciser : jumeaux, autres, nombres de bébés
Une autre demande d'accueil est-elle effectuée pour 1 frère ou 1 sœur oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
La demande d'accueil concerne-t-elle un enfant ayant des problèmes de santé ou étant en situation de handicap ? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

RENSEIGNEMENTS SUR LE FOYER		
	Père	Mère
Nom et prénom		
Adresse de votre lieu de résidence		
Téléphone domicile ☎		
Téléphone travail ☎		
Téléphone portable 📱		



	Père	Mère
e-mail		
N° de sécurité sociale		
Profession		
Nom de l'employeur		
Code MIN (figurant sur bulletin de salaire)		
Adresse de l'employeur		
N° de téléphone de l'employeur		
Prestations familiales – organisme		
N° allocataire régime général (CAF)		
N° allocataire autre régime (préciser)		
Situation Familiale	<input type="checkbox"/> Marié	<input type="checkbox"/> Veuf
	<input type="checkbox"/> Pacsé	<input type="checkbox"/> Divorcé
	<input type="checkbox"/> Union libre	<input type="checkbox"/> Célibataire
Situation monoparentale (préciser)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Nombre d'enfants à charge y compris celui pour lequel vous faites une demande en crèche	
Situation particulière : préciser tout élément vous paraissant important quant votre situation professionnelle et /ou familiale		

Renseignements concernant la demande d'accueil

Parmi les crèches proposées(cf annexe), laquelle choisissez vous :

Date souhaitée de l'entrée à la crèche :

Précisez la durée de l'accueil envisagée : 4 ans 3 ans 2 ans 1 an 6 mois

Moins de 6 mois, précisez :

Type d'accueil demandé (cocher la case correspondante) :

Régulier (jours et horaires connus)

Occasionnel

Jours et horaires non connus selon la disponibilité du multi accueil



Pour un accueil Régulier, préciser les jours et horaires d'accueil souhaités (barrer les jours d'absence) :

Jours	Heure arrivée	Heure départ	Commentaires
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

Aux termes du séjour en crèche, départ prévu le

Fait à

Le

Signature(s) :

N.B. en aucun cas, le gestionnaire de la crèche ne peut vous attribuer directement une place réservée par la SRIAS.

Rappel : la date de clôture pour transmettre vos demandes est fixée au **mercredi 28 juin 2023**

Pour tous renseignements complémentaires veuillez contacter Madame Monique BEAUBOIS à l'adresse électronique : monique.beaubois@guadeloupe.pref.gouv.fr

Une commission d'attribution est organisée en juillet qui tient compte des disponibilités des crèches en fonction des libérations des places réservées pour la SRIAS.

Lorsque plusieurs familles se trouvent en concurrence pour un même berceau, leurs demandes respectives font l'objet d'un examen comparatif moyennant l'application d'un certain nombre de critères relatifs aux ressources du ménage, à la composition de la famille et tenant compte également des situations particulières.

(DOSSIER CRECHES)

Ce dossier dûment complété et bien renseigné est à envoyer en simultané par voie postale et par messageries :

Adresse postale :

Préfecture de Guadeloupe
SGAR (dossier crèche)
Rue Lardenoy 97100 Basse Terre

aux deux adresses mails en simultané:

contactsrias@guadeloupe.gouv.fr

monique.beaubois@guadeloupe.gouv.fr

Liste des pièces à joindre

-  Photocopie intégrale du livret de famille
-  Avis d'imposition 2023 sur les revenus des deux parents (tous les feuillets), à défaut si non reçu avis d'impôt 2022
-  Les deux derniers bulletins de salaire des deux parents 2023

